

RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
TABLEAU DE FREQUENTATION

SEMAINE DU _____ AU _____

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

CLASSE DE : NOM DE L'ENSEIGNANT :

Nous vous demandons de cocher (x) les jours où l'enfant fréquentera la cantine et ou la garderie. Merci.

Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
Périscolaire		Cantine	Périscolaire		Cantine	Périscolaire		Cantine	Périscolaire		Cantine
Matin	Soir		Matin	Soir		Matin	Soir		Matin	Soir	

Vos numéros de téléphone :

Personnel :

Travail :

Instructions au verso

RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
TABLEAU DE FREQUENTATION

SEMAINE DU _____ AU _____

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

CLASSE DE : NOM DE L'ENSEIGNANT :

Nous vous demandons de cocher (x) les jours où l'enfant fréquentera la cantine et ou la garderie. Merci.

Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
Périscolaire		Cantine	Périscolaire		Cantine	Périscolaire		Cantine	Périscolaire		Cantine
Matin	Soir		Matin	Soir		Matin	Soir		Matin	Soir	

Vos numéros de téléphone :

Personnel :

Travail :

Instructions au verso

1. **ATTENTION** aucune inscription à la cantine ou à la garderie périscolaire ne sera systématique. Il est obligatoire de compléter le tableau de fréquentation.
2. Pour les enfants du cycle 2 et 3 (CP au CM2), le tableau de fréquentation doit être remis à l'enseignant de votre enfant le jeudi matin.
3. Pour les enfants du cycle 1 (maternelle), le tableau de fréquentation doit être déposé dans l'urne (à l'entrée de la garderie périscolaire).

Le tableau remis par un autre « canal » ne sera pas enregistré.

Il est bien entendu **qu'en cas de force majeure**, un changement pourra intervenir.

Dans ce cas, veuillez prévenir l'hôtesse d'accueil de la mairie par téléphone au 03.27.25.81.28 **la veille de l'absence et ce avant 10h.** (Cantine et/ou garderie périscolaire)

4. Les tickets seront agrafés au tableau de fréquentation :
Ticket comportant :

- Le nom, prénom de l'enfant et la date

5. L'achat de tickets de garderie périscolaire et/ou de cantine se fera uniquement auprès de Madame ABRAHAM Isabelle.

Tous les lundis et jeudis de 16h30 à 18h45 à la cyber-base

Tarifs pour la rentrée scolaire 2017-2018 :

PRESEAU : le carnet de 10 tickets 25€ : pour la cantine, le carnet de 10 tickets (*) pour la garderie périscolaire
EXTERIEUR : le carnet de 10 tickets :31€ pour la cantine, le carnet de 10 tickets (*) pour la garderie périscolaire

(*Tarif en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants au foyer). **En cas d'absence de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué.**

6. **RAPPEL :**

La garderie périscolaire est assurée le matin de 7h30 à 9h00 du lundi au vendredi, et de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

1. **ATTENTION** aucune inscription à la cantine ou à la garderie périscolaire ne sera systématique. Il est obligatoire de compléter le tableau de fréquentation.
2. Pour les enfants du cycle 2 et 3 (CP au CM2), le tableau de fréquentation doit être remis à l'enseignant de votre enfant le jeudi matin.
3. Pour les enfants du cycle 1 (maternelle), le tableau de fréquentation doit être déposé dans l'urne (à l'entrée de la garderie périscolaire).

Le tableau remis par un autre « canal » ne sera pas enregistré.

Il est bien entendu **qu'en cas de force majeure**, un changement pourra intervenir.

Dans ce cas, veuillez prévenir l'hôtesse d'accueil de la mairie par téléphone au 03.27.25.81.28 **la veille de l'absence et ce avant 10h.** (Cantine et/ou garderie périscolaire)

4. Les tickets seront agrafés au tableau de fréquentation :
Ticket comportant :

- Le nom, prénom de l'enfant et la date

5. L'achat de tickets de garderie périscolaire et/ou de cantine se fera uniquement auprès de Madame ABRAHAM Isabelle.

Tous les lundis et jeudis de 16h30 à 18h45 à la cyber-base

Tarifs pour la rentrée scolaire 2017-2018 :

PRESEAU : le carnet de 10 tickets : 25€ : pour la cantine, le carnet de 10 tickets (*) pour la garderie périscolaire
EXTERIEUR : le carnet de 10 tickets : 31€ pour la cantine, le carnet de 10 tickets (*) pour la garderie périscolaire

(*Tarif en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants au foyer). **En cas d'absence de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué.**

6. **RAPPEL :**

La garderie périscolaire est assurée le matin de 7h30 à 9h00 du lundi au vendredi, et de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.